

**PRÉFECTURE DES YVELINES**

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES ÉLECTIONS  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

**COMMUNES D'ACHÈRES, D'ANDRÉSY ET DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE**

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE**

**préalable au projet d'installation d'une plateforme portuaire multimodale, dit Port Seine-Métropole Ouest**

Il sera procédé à une enquête parcellaire en vue de déterminer les parcelles à exproprier pour la réalisation du projet et de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Cette enquête, d'une durée de 17 jours, se tiendra **du lundi 28 avril 2025 au mercredi 14 mai 2025 inclus**.

**Commissaire enquêtrice :**

Madame Anne DE KOUROCH, ingénieure environnement – écologue

**Lieux de l'enquête :**

Le dossier d'enquête et un registre à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le maire seront mis à la disposition du public à la mairie d'Achères, à l'annexe de la mairie d'Andrézy (2 rue Gustave Eiffel) et à la mairie de Conflans-Sainte-Honorine (adresse pendant les travaux : 6 rue Crapotte) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Il sera également consultable sur le site internet de la préfecture des Yvelines, à l'adresse suivante :  
<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement>

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations et propositions sur les limites des biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur les registres d'enquête ouverts à cet effet à la mairie d'Achères, à l'annexe de la mairie d'Andrézy (2 rue Gustave Eiffel) et à la mairie de Conflans-Sainte-Honorine (adresse pendant les travaux : 6 rue Crapotte) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
- soit adressées par écrit à la commissaire enquêtrice domiciliée pour cette enquête à l'annexe de la mairie d'Andrézy (2 rue Gustave Eiffel), afin d'y être annexées au registre de la mairie.

La commissaire enquêtrice recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaiteront :

**à l'annexe de la mairie d'Andrézy (2 rue Gustave Eiffel)  
le mercredi 7 mai 2025 de 13h30 à 15h30.**

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines, à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye et dans les mairies d'Achères, d'Andrézy et de Conflans-Sainte-Honorine, aux jours et heures normales d'ouverture des bureaux au public.